



# D<sup>2</sup>PARC

Développement Durable des parcs d'activités

## La CCI du Var

### Pilote du programme D<sup>2</sup>PARC

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR



A l'initiative de :



En partenariat avec :



Le programme D<sup>2</sup>PARC est cofinancé par l'Union Européenne, L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds européen de développement régional





# LA CCI DU VAR CREE ET PILOTE DU PROGRAMME D<sup>2</sup>PARC

D<sup>2</sup>PARC EST UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DEDIE AUX PARCS D'ACTIVITES VAROIS EXISTANTS POUR LES AIDER A AMELIORER LEURS PERFORMANCES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES.

La CCI du Var possède une expérience significative dans la mise en œuvre de système de management environnemental par étape dans les entreprises, qu'elle a étendu à l'échelle des parcs d'activités. Elle avait donc toute légitimité pour mettre en place et piloter l'opération D<sup>2</sup>Parc.

Il s'agit d'une opération pilote unique en France. La création et la mise en place de D<sup>2</sup>Parc ont été confiées au service Environnement Industrie de la CCI du Var. Avec D<sup>2</sup>Parc, la CCI du Var enrichit son offre de services aux entreprises dans le domaine du développement durable et du management environnemental.

## > Les Objectifs

Ils sont ambitieux. D<sup>2</sup>Parc a pour objectif de promouvoir le concept de développement durable et plus particulièrement le management environnemental comme axe stratégique de la performance économique des parcs d'activités existants. En cela, D<sup>2</sup>Parc doit contribuer au dynamisme des territoires et du tissu économique varois.

En effet, dans un contexte où la concurrence entre territoires est vive, l'offre en parcs d'activités de qualité est un sérieux facteur d'attractivité. De plus, des parcs bien équipés et gérés de manière durable sont plus à même de fidéliser les entreprises déjà implantées et constituent donc une meilleure garantie pour la pérennisation de l'activité et de l'emploi.

Grâce à D<sup>2</sup>Parc, les parcs d'activités souhaitant s'inscrire dans une démarche de labellisation vont pouvoir bénéficier d'une ressource pour les y aider.

En effet, la majorité des associations de parcs d'activités ne dispose pas de moyens humains pour animer et gérer un tel programme de labellisation. A terme, le souhait de la CCI du Var est de voir ces associations en capacité de recruter une personne dédiée.

La démarche de labellisation est par ailleurs un bon moyen pour créer des synergies entre les entreprises et collectivités locales sur des projets structurants et valorisants pour les territoires.

Elle va également permettre de créer une dynamique et une émulation entre entreprises d'un même parc tout comme entre les différents parcs d'un même territoire.

Le développement de nouveaux services comme le transport, le covoiturage, le gardiennage, la crèche interentreprises...fait également partie des objectifs de la démarche.



## > L'accompagnement

L'unité Environnement Industrie de la CCI du Var assure le déploiement du dispositif D<sup>2</sup>Parc. Trois phases sont prévues : la première va concerner l'appel à projets et la sélection des parcs, la seconde sera consacrée à l'état des lieux et au pré-diagnostic. La troisième phase va être dédiée au programme d'accompagnement proprement dit et au plan d'actions.

Pour la première année, l'opération sera déclinée sur 5 parcs. La CCI du Var va notamment s'appuyer sur le référentiel de certification environnementale par étapes ISO 14001. Les parcs engagés dans la démarche seront accompagnés par un chargé de mission, mis à disposition à temps partagé au sein de chaque parc.

## > La communication

La CCI du Var met en place un ensemble d'outils de communication pour favoriser la compréhension et le déploiement de l'opération.

Elle va intéresser trois cibles : les associations d'entreprises des parcs d'activités varois, les entreprises des parcs et les collectivités.

Les outils mis en place vont permettre de sensibiliser les associations d'entreprises des parcs varois et entreprises implantées. Il s'agira aussi de communiquer à l'extérieur sur le travail effectué au sein du parc (notoriété, reconnaissance de l'engagement environnemental).

Les entreprises, premières concernées, seront impliquées dans l'élaboration du système de management Développement durable. Il faut en effet jouer sur la notion de projet fédérateur et collectif et favoriser le processus d'amélioration continue de la norme ISO 14001.

## > Les Partenaires

La CCI du Var pilote cette opération qui est soutenue par le Conseil Général du Var, le Conseil régional PACA, l'Ademe, l'Europe (Feder 2007-2013).

## > Vers le label « Qualité Eco Var »

D<sup>2</sup>PARC accompagne aussi les parcs d'activités dans la validation du critère « intégration environnementale » du label « Qualité Eco Var » du Conseil général du Var et en assure le volet opérationnel.